

# Composition des ménages comprenant une personne avec incapacité

---

Ce chapitre vise à décrire les ménages dans lesquels vivent les personnes ayant une incapacité selon la définition de l'incapacité adoptée pour cette étude. La répartition des ménages familiaux et non familiaux sera d'abord présentée pour l'ensemble des ménages privés avec et sans personne ayant une incapacité. L'essentiel de ce chapitre consiste à définir une typologie des ménages centrée sur la personne ayant une incapacité. Pour cela, huit types de ménages seront décrits, chacun divisé en trois groupes aux fins de l'analyse. Une brève synthèse et discussion terminera le chapitre.

### 4.1 Structure des ménages québécois

Pour comparer la structure des ménages selon qu'il y a présence ou non d'une personne ayant une incapacité, la définition des ménages familiaux et non familiaux de l'Enquête sociale et de santé 1998 est utilisée (Létourneau et autres, 2000; Bernier et autres, 1994). Ces types de ménages sont définis à partir des liens entre le répondant-clé à l'enquête et les autres membres du ménage. Les familles sont identifiées comme telles quel que soit l'âge des enfants; cependant, la définition est centrée sur la présence d'enfants mineurs, qui a préséance pour déterminer la famille principale.

Le tableau 4.1 présente la répartition des ménages privés familiaux et non familiaux selon la présence d'au moins une personne ayant une incapacité. Environ les deux tiers des ménages où au moins une personne a une incapacité sont des ménages familiaux : 28 % sont des couples sans enfants, 28 %, des couples avec enfants (familles biparentales ou recomposées), et 11 % des familles monoparentales. Ce sont des familles avec des enfants mineurs ou majeurs. Le tiers des ménages où une personne a une incapacité sont des ménages non familiaux, constitués principalement de personnes vivant seules (30 %).

Comparativement aux ménages où personne n'a d'incapacité, on remarque que les couples avec enfants au domicile sont moins nombreux parmi les ménages avec incapacité que parmi ceux sans incapacité (28 % c. 34 %).

### 4.2 Typologie des ménages des personnes avec incapacité

Une autre typologie des ménages a été élaborée pour les besoins de cette étude, centrée sur la personne ayant une incapacité. Le type de ménage a été défini en fonction des liens entre cette personne et celles avec qui elle cohabite, liens d'union, de filiation et autres liens de parenté. Les personnes avec incapacité ciblées sont les suivantes : enfant mineur, enfant majeur, parent d'enfant mineur, parent d'enfant majeur, conjoint dans un couple sans enfants, personne apparentée (autre que parent-enfant) ou non apparentée, personne vivant seule. Certains ménages ont été exclus parce qu'ils ne correspondaient à aucun type (ménages de personnes mineures vivant seules ou avec des pairs seulement, familles d'accueil) ou qu'ils ne pouvaient être classés (nature non précisée du lien entre les personnes), ce qui représente dans l'ensemble très peu de ménages (0,19 % des ménages avec incapacité).

Tableau 4.1

**Répartition des ménages privés familiaux et non familiaux selon la présence d'une personne avec incapacité, Québec, 1998**

	Ménages où au moins une personne a une incapacité	Ménages où personne n'a d'incapacité
	%	
Ménages familiaux		
Couple sans enfants	28,1	25,7
Couple avec enfants <sup>1</sup>	27,5	33,5
Famille monoparentale <sup>1</sup>	11,0	10,0
Autres familles <sup>1,2</sup>	0,3 **	0,1 **
Ménages non familiaux		
Personne vivant seule	29,5	27,6
Autres ménages <sup>3</sup>	3,6	3,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Les familles dont il est question ici sont définies sans considérer l'âge ou l'état matrimonial des enfants.

2. Les autres familles comprennent les ménages multifamiliaux et certaines familles inclassables.

3. Ces ménages sont composés uniquement de personnes unies par des liens autres que ceux de l'union ou de la filiation.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Les types de ménages créés pour cette étude ne sont pas exclusifs les uns par rapport aux autres. Ainsi, dans les ménages comptant plus d'une personne ayant une incapacité, sauf si ces dernières ont la même situation dans le ménage – s'il s'agit, par exemple, de deux enfants, deux conjoints, etc. – le ménage est classé dans plus d'un type et étudié tour à tour d'après des points de vue différents, selon la personne ciblée ayant une incapacité.

Une nuance doit être apportée quant à l'utilisation des termes famille et ménage. Parce que la famille correspond le plus souvent au ménage, cette appellation sera utilisée pour désigner les ménages familiaux avec enfants. Cela n'exclut pas la présence d'autres personnes que les membres de la famille dans le ménage. Dans les chapitres qui suivront, l'unité d'analyse sera généralement les membres de la famille, soit l'enfant ou les parents, mais pour certaines variables ce sera le ménage. Par exemple, le revenu du ménage est celui de tous ses membres, le cas échéant, et non celui de la famille uniquement.

Le tableau 4.2 présente la proportion des divers types de ménages comprenant des personnes ayant une incapacité sur l'ensemble des ménages privés québécois ainsi que le nombre estimé de ménages correspondant au numérateur.

Rappelons que les types de ménages n'étant pas exclusifs, les données de ce tableau ne doivent pas être additionnées. En effet, 18 % des ménages comptent plus d'une de ces personnes et sont donc susceptibles de faire partie de plus d'un type de ménage. Toute comparaison entre ces types de ménages doit tenir compte du recoupement possible entre eux; rappelons qu'aucune comparaison stricte ne doit être faite lorsque des variables ne sont pas mutuellement exclusives.

Tableau 4.2

**Proportion des divers types de ménages<sup>1</sup> où au moins une personne a une incapacité sur l'ensemble des ménages privés québécois et nombre estimé de ménages, Québec, 1998**

	Ménages privés québécois %	Nombre estimé de ménages <sup>4</sup> N
Ménages familiaux		
Famille où un enfant mineur a une incapacité	3,4	101 500
Famille avec enfants mineurs où un parent a une incapacité	4,8	143 300
Famille où un enfant majeur <sup>2</sup> a une incapacité	1,5	43 800
Famille avec enfants majeurs seulement où un parent a une incapacité	3,1	92 700
Ménage avec couple sans enfants où un conjoint a une incapacité	8,0	236 000
Ménage où une personne apparentée <sup>3</sup> a une incapacité	1,2	36 100
Ménages non familiaux		
Personne ayant une incapacité vivant seule	8,6	255 100
Ménage où au moins une personne non apparentée a une incapacité	0,8	25 000
<b>Ménage où au moins une personne a une incapacité</b>	<b>29,4</b>	<b>870 700</b>

1. Un ménage peut faire partie de plus d'un type. Dans la construction de ces types, un petit nombre de ménages inclassables sont exclus parmi lesquels des familles d'accueil et des ménages où la nature des liens entre les personnes est inconnue.

2. Enfants majeurs n'ayant pas d'enfants eux-mêmes et ne vivant pas en couple.

3. Liens de parenté autres que ceux des types de ménages précédents.

4. Nombre arrondi à la centaine.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Comme le montre ce tableau, les ménages avec au moins un enfant mineur ayant une incapacité comptent pour 3,4 % de l'ensemble des ménages privés québécois ou 101 500 ménages. Les ménages avec enfants mineurs dont au moins un des parents a une incapacité comptent pour 4,8 % des ménages québécois et ceux avec enfants majeurs seulement dont au moins un des parents a une incapacité, pour 3,1 % des ménages ou 92 700 ménages. Les couples sans enfants au domicile et les personnes vivant seules comptent respectivement pour environ 8 % et 9 % des ménages québécois.

Globalement, en tenant compte des recoupements entre ces types, on estime à 591 200 le nombre de ménages familiaux avec au moins une personne ayant une incapacité. Si l'on exclut les couples sans enfants, ce nombre est de 358 500. Par ailleurs, on estime qu'environ 8 % des ménages comptent un parent ayant une incapacité (parents d'enfants mineurs ou majeurs).

### 4.3 Composition des divers types de ménages

Cette section présente plus en détail la composition des huit types de ménages abordés précédem-

ment. Plus spécifiquement, à chacun des types sera adjoint un groupe de comparaison réunissant des ménages de composition semblable, mais ne comptant aucune personne ayant une incapacité. De plus, pour chaque type de ménage, on a distingué ceux qui comptent, en plus de la personne ciblée avec incapacité, une autre personne ayant une incapacité : parent et enfant ayant une incapacité, par exemple. Ainsi, aux fins de la comparaison, chaque type de ménage est divisé en trois groupes, à l'exception des personnes seules qui comprennent deux groupes : les personnes avec ou sans incapacité.

Les trois groupes sont les suivants : le groupe 1 comprend les ménages qui ne comptent, en ce qui concerne les personnes avec incapacité, que des personnes ciblées; le groupe 2 comprend les ménages qui comptent des personnes ciblées et d'autres personnes ayant une incapacité; le groupe 3 ne compte personne ayant une incapacité. Voyons maintenant plus spécifiquement la composition de chacun des huit types de ménages et des groupes qui les composent.

#### 4.3.1 Familles où un enfant mineur a une incapacité

Ce type de ménage réunit des familles comprenant au moins un enfant mineur (il peut y avoir aussi des enfants majeurs) vivant avec au moins un de ses parents ou un parent substitut (oncle/tante, grands-parents, etc.). Les familles avec un enfant mineur ayant une incapacité ont été divisées en deux groupes, selon la présence, en plus de l'enfant, d'un adulte avec incapacité. En effet, la présence de cet adulte, que ce soit un parent, un des grands-parents ou une autre personne est un élément important à considérer dans les comparaisons. Les groupes sont présentés au tableau suivant.

Tel qu'il est mentionné plus haut, les familles où un enfant mineur a une incapacité peuvent en compter plus d'un, ou comprendre un enfant ainsi qu'un adulte avec incapacité. Le tableau 4.4

présente les sous-groupes des familles avec incapacité d'intérêt (groupes 1 et 2) en fonction du nombre de personnes ayant une incapacité.

La majorité de ces familles comptent un enfant ayant une incapacité (63 %) et 4,0 % en comptent plus d'un. Le tiers des familles avec un enfant mineur ayant une incapacité comprennent un adulte avec incapacité en plus de l'enfant (groupe 2). Lorsqu'il y a d'autres personnes avec incapacité, ce sont les parents dans 94 % des familles (données non présentées). La présence d'une autre personne apparentée avec incapacité, par exemple un des grands-parents, a aussi été observée, de même que la présence à la fois d'enfants mineurs et d'enfants majeurs avec incapacité; ces faibles proportions ne sont pas présentées en raison de leur imprécision.

Tableau 4.3

#### Groupes à l'étude, familles où un enfant mineur a une incapacité, et où personne n'a d'incapacité, Québec, 1998

		%
Groupe 1	Familles comprenant un ou plusieurs enfants mineurs avec incapacité. Il n'y a pas d'autre personne avec incapacité dans le ménage.	8,3
Groupe 2	Familles comprenant au moins un enfant mineur avec incapacité et au moins un adulte avec incapacité.	4,1
Groupe 3	Familles avec enfants mineurs, aucun membre du ménage n'a d'incapacité. Il s'agit du groupe de comparaison.	87,6
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 4.4

#### Sous-groupes de familles où un enfant mineur a une incapacité, Québec, 1998

		%
Groupe 1		
Un seul enfant mineur avec incapacité		63,1
Plus d'un enfant mineur avec incapacité		4,0 **
Groupe 2		
Un enfant mineur avec incapacité et une autre personne avec incapacité		25,6
Trois personnes ou plus avec incapacité, dont au moins un enfant mineur et une autre personne		7,4 *
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

La plupart des familles comprenant des enfants mineurs avec incapacité sont des familles biparentales ou recomposées (72 %); un peu plus du quart (27 %) sont des familles monoparentales; moins de 1 % sont classées « autres » familles.

Tableau 4.5

**Types de ménages familiaux, familles où un enfant mineur a une incapacité, Québec, 1998**

	%
Familles biparentales	72,2
Familles monoparentales	27,2
Autres familles	0,7 **

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

4.3.2 Familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité

Les familles visées dans le second type de ménage comprennent au moins un enfant mineur (il peut y

avoir aussi des enfants majeurs) vivant avec au moins un de ses parents ou un parent substitut (oncle/tante, grands-parents, etc.) en l'absence de ses parents. Les familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité comprennent deux groupes : celles où seul un parent a une incapacité (ou les deux parents) et celles où un parent ainsi qu'une autre personne ont une incapacité. Le tableau 4.6 présente ces deux groupes et le groupe de comparaison.

Le tableau 4.7 permet d'examiner les familles d'intérêt (groupes 1 et 2) selon les personnes avec incapacité ciblées et leur nombre. On observe que 70 % de ces familles comptent un seul parent avec incapacité, et 5,9 % deux parents avec incapacité, pour un total de 76 % des familles dans le groupe 1.

Tableau 4.6

**Groupes à l'étude, familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité, et où personne n'a d'incapacité, Québec, 1998**

	%
Groupe 1 Familles avec enfants mineurs comprenant un parent (ou un parent substitut), ou les deux, avec incapacité. Il n'y a pas d'autre personne avec incapacité dans le ménage.	12,7
Groupe 2 Familles comprenant au moins un parent (ou parent substitut) avec incapacité et au moins une autre personne avec incapacité.	3,9
Groupe 3 Familles avec enfants mineurs, aucun membre du ménage n'a d'incapacité. Il s'agit du groupe de comparaison.	83,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 4.7

**Sous-groupes de familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité, Québec, 1998**

	%
Groupe 1	
Un seul parent avec incapacité	70,5
Deux parents avec incapacité	5,9 *
Groupe 2	
Un parent avec incapacité et une autre personne avec incapacité	18,1
Trois personnes ou plus avec incapacité dont au moins un parent avec incapacité et une autre personne avec incapacité	5,4 *
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

\*\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Dans le groupe 2 (24 %), un parent et une autre personne ont une incapacité. Ce sont des enfants mineurs dans la très grande majorité des familles (94 %) (données non présentées). Par conséquent, le groupe 2 est en grande partie formé des mêmes familles que le groupe 2 du type de ménage précédent (familles où un enfant mineur et une autre personne ont une incapacité). La présence d'une autre personne apparentée avec incapacité ou celle d'autres personnes ont aussi été observées dans de faibles proportions des familles. Finalement, on observe que 29 % des familles où un parent d'enfant mineur a une incapacité comptent deux membres ou plus ayant une incapacité.

La majorité (77 %) des familles comprenant un parent avec incapacité ayant la charge d'enfants mineurs sont des familles biparentales ou recomposées. Dans une famille sur cinq (22 %), le parent atteint d'incapacité est le seul chef de famille. L'expérience d'un autre cadre familial (tel un ménage multifamilial) en présence d'enfants mineurs est marginal.

Tableau 4.8  
**Types de ménages familiaux, familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité, Québec, 1998**

	%
Familles biparentales	77,4
Familles monoparentales	22,0
Autres familles	0,6 **

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

#### 4.3.3 Familles où un enfant majeur a une incapacité

Le type de ménage suivant est celui des familles comprenant au moins un enfant majeur (sans avoir d'enfant lui-même et ne vivant pas avec un conjoint) vivant avec au moins un de ses parents. Ce ménage peut aussi compter des enfants mineurs. Aux fins de la comparaison, trois groupes sont constitués (tableau 4.9).

On observe que les groupes 1 et 2 sont d'égale importance, regroupant chacun 6 % des familles de ce type. Le tableau 4.10 détaille la composition des groupes d'intérêt (groupes 1 et 2) quant aux personnes ciblées ayant une incapacité et à leur nombre.

Tableau 4.9  
**Groupes à l'étude, familles où un enfant majeur a une incapacité, et où personne n'a d'incapacité, Québec, 1998**

	%
Groupe 1	6,3
Groupe 2	6,2
Groupe 3	87,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 4.10

**Sous-groupes de familles où un enfant majeur a une incapacité, Québec, 1998**

	%
Groupe 1	
Un seul enfant majeur avec incapacité	49,4
Plus d'un enfant majeur avec incapacité	1,3 **
Groupe 2	
Un enfant majeur avec incapacité et une autre personne avec incapacité	36,7
Trois personnes ou plus avec incapacité dont au moins un enfant majeur et au moins une autre personne	12,6 **
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Environ la moitié de ces familles (49 %) comptent une seule personne avec incapacité, un enfant majeur. L'autre moitié compte plus d'une personne avec incapacité, le plus souvent deux (38 %); cependant, il n'est pas rare (13 %) que trois personnes ou plus aient une incapacité dans ce type de ménage.

Lorsqu'il y a des personnes avec incapacité autres que des enfants majeurs, ce sont les parents dans la majorité des familles (92 %). La présence, parmi ces autres personnes, d'enfants mineurs, de personnes apparentées ou encore de parents ayant aussi des enfants mineurs est marginale; les proportions ne sont pas présentées, étant très imprécises.

Un peu plus de la moitié (58 %) des familles avec enfants majeurs atteints d'incapacité sont biparentales ou recomposées, alors que les familles monoparentales en représentent 42 %.

Tableau 4.11

**Types de ménages familiaux, familles où un enfant majeur a une incapacité, Québec, 1998**

	%
Familles biparentales	57,6
Familles monoparentales	42,4

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

#### 4.3.4 Familles avec enfants majeurs seulement où un parent a une incapacité

Les familles considérées dans ce type de ménage comprennent au moins un parent vivant avec un ou des enfants majeurs, mais ne comptent pas d'enfants mineurs. Dans ce cas, elles seraient considérées dans le type de famille ciblant les parents d'enfants mineurs. Le tableau 4.12 définit chacun des 3 groupes.

Comme le montre le tableau 4.13, les ménages d'intérêt (groupes 1 et 2) se répartissent aux trois quarts dans le groupe 1, soit 69 % avec un seul, et 7 % avec deux parents ayant une incapacité. Le quart fait partie du groupe 2 : 18 % comptent un parent et une autre personne avec incapacité, et 6 % trois personnes ou plus avec incapacité, dont au moins un parent et une autre personne.

Tableau 4.12

**Groupes à l'étude, familles avec enfants majeurs seulement où un parent a une incapacité, et où personne n'a d'incapacité, Québec, 1998**

		%
Groupe 1	Ménages comprenant un parent, ou les deux, avec incapacité. Il n'y a pas d'autre personne avec incapacité dans le ménage.	23,4
Groupe 2	Ménages comprenant au moins un parent avec incapacité et au moins une autre personne avec incapacité.	7,4
Groupe 3	Ménages avec enfants majeurs seulement au sein desquels aucun membre du ménage n'a d'incapacité. Il s'agit du groupe de comparaison.	69,3
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 4.13

**Sous-groupes de familles avec enfants majeurs seulement où un parent a une incapacité, Québec, 1998**

		%
Groupe 1		
Un seul parent avec incapacité		69,3
Deux parents avec incapacité		6,8 **
Groupe 2		
Un parent avec incapacité et une autre personne avec incapacité		18,2
Trois personnes ou plus avec incapacité dont au moins un parent et une autre personne avec incapacité		5,8 **
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Lorsqu'on trouve une personne avec incapacité autre que le parent avec incapacité dans ces familles, il s'agit d'enfants majeurs dans la plupart d'entre elles (90 %) (données non présentées). Dans environ 11 %<sup>1</sup> des familles, il s'agit d'une personne apparentée avec incapacité. Les autres situations sont très rares, et les données imprécises.

Les familles avec enfants majeurs seulement dans lesquelles on trouve au moins un parent avec incapacité sont plus souvent biparentales (65 %) que monoparentales (34 %). Une proportion marginale fait partie d'un autre type de famille.

1. Cette proportion a un coefficient de variation supérieur à 25 % et est fournie à titre indicatif seulement.

Tableau 4.14

**Types de ménages familiaux, familles avec enfants majeurs seulement où un parent a une incapacité, Québec, 1998**

	%
Familles biparentales	65,2
Familles monoparentales	33,7
Autres familles	1,1 **

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.



#### 4.3.5 Ménages avec couples sans enfants où un conjoint a une incapacité

Les couples sans enfants au domicile constituent le type suivant de ménage à l'étude. Il peut y avoir d'autres personnes dans le ménage. Dans les groupes 1 et 2, au moins un des conjoints a une incapacité (tableau 4.15). Dans la quasi-totalité des ménages, personne d'autre dans le ménage n'a d'incapacité. Le groupe de comparaison représente 69 % des ménages de ce type.

Le tableau 4.16 présente plus en détail les deux groupes d'intérêt. On constate qu'un sous-groupe important se distingue : celui des couples formés

de deux conjoints ayant une incapacité (30 %). Les ménages du groupe 2 demeurent en très faible proportion.

Lorsqu'on examine les types de ménages familiaux et non familiaux, on observe que la presque totalité des ménages comprenant un conjoint avec incapacité sont classés effectivement parmi les couples sans enfants, c'est-à-dire qu'on y compte très peu de ménages multifamiliaux (données non présentées).

Tableau 4.15

#### Groupes à l'étude, couples sans enfants où un conjoint a une incapacité, et où personne n'a d'incapacité, Québec, 1998

		%
Groupe 1	Couples sans enfants au domicile où le ou les deux conjoints ont une incapacité.	30,1
Groupe 2	Couples sans enfants au domicile où un conjoint ainsi qu'une autre personne ont une incapacité.	0,7 **
Groupe 3	Couples sans enfants au domicile, où personne n'a d'incapacité.	69,3
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 4.16

#### Sous-groupes de ménages avec couples sans enfants où un conjoint a une incapacité, Québec, 1998

		%
Groupe 1		
Un seul conjoint avec incapacité		68,3
Deux conjoints avec incapacité		29,5
Groupe 2		
Deux personnes ou plus avec incapacité dont au moins un des conjoints et une autre personne avec incapacité		2,2 **
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

#### 4.3.6 Ménages où une personne apparentée a une incapacité

Les ménages de ce groupe sont composés d'au moins deux personnes apparentées, unies par des liens autres que parent-enfant. Ils peuvent être des ménages familiaux; cependant, la personne visée ne fait pas partie de la famille ou ne fait pas partie de la famille principale. Ce sont, par exemple, des frères ou sœurs, un des grands-parents vivant avec enfant et petits-enfants, une personne apparentée vivant avec un couple, etc. Dans les ménages à trois générations, la famille principale est constituée, le cas échéant, de la famille avec enfants mineurs. Certaines des personnes âgées avec incapacité des ménages à trois générations ont aussi un conjoint. Ils sont tout de même inclus dans ce type, leur situation s'apparentant davantage au présent type de ménage qu'à celle des ménages avec enfants majeurs (section 4.3.4). Sauf cette exception, les personnes ayant une incapacité ciblées dans ce chapitre n'ont pas de

conjoint; dans ce cas, la relation de couple aurait préséance. Les trois groupes composant ce type de ménage sont définis au tableau 4.17.

Dans 28 % des ménages, les personnes ayant une incapacité sont essentiellement des personnes apparentées à un membre du ménage. Dans 10 % des ménages, une autre personne avec incapacité est présente. Enfin, un groupe de comparaison sans personne avec incapacité regroupe 62 % des ménages de ce type.

Le tableau 4.18 montre que dans 66 % des ménages où vivent des personnes apparentées avec incapacité, une personne apparentée seulement a une incapacité; dans une faible proportion des cas, plus d'une personne apparentée a une incapacité (7 %). Autrement, il s'agit de ménages où non seulement une personne apparentée, mais aussi une autre personne ont une incapacité (19 %), et parfois trois personnes ou plus (8 %).

Tableau 4.17

#### Groupes à l'étude, ménages où une personne apparentée a une incapacité, et où personne n'a d'incapacité, Québec, 1998

		%
Groupe 1	Ménages comprenant au moins une personne apparentée avec incapacité.	28,1
Groupe 2	Ménages comprenant au moins une personne apparentée avec incapacité et au moins une autre personne avec incapacité.	10,3 *
Groupe 3	Ménages avec personnes apparentées au sein desquels aucun membre du ménage n'a d'incapacité. Il s'agit du groupe de comparaison.	61,6
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 4.18

#### Sous-groupes de ménages où une personne apparentée a une incapacité, Québec, 1998

		%
Groupe 1		
	Une seule personne apparentée avec incapacité	66,4
	Plus d'une personne apparentée avec incapacité	6,8 **
Groupe 2		
	Une personne apparentée et une autre personne avec incapacité	19,2 *
	Trois personnes ou plus avec incapacité dont une personne apparentée et une autre personne	7,6 **
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Dans les ménages du groupe 2, les autres personnes ayant une incapacité ne sont pas très caractérisées : il s'agit, par exemple, d'un conjoint, du parent d'un enfant mineur ou majeur, d'un enfant mineur; les proportions ne sont pas présentées parce qu'elles sont imprécises.

Il n'est pas étonnant que les ménages dont font partie les personnes apparentées avec incapacité soient également de types variés : d'autres types de ménages familiaux (multifamiliaux) ou non familiaux (38 %), des familles à deux parents (22 %) ou à un seul parent (18 %) ainsi que des couples sans enfants (22 %).

Tableau 4.19

**Types de ménages familiaux et non familiaux, ménages où une personne apparentée a une incapacité, Québec, 1998**

	%
Autres familles ou ménages	38,0
Familles biparentales	22,1 *
Couples sans enfants	21,8 *
Familles monoparentales	18,1 *

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

**4.3.7 Personnes ayant une incapacité vivant seules**

Les ménages de personnes vivant seules sont formés de deux groupes : les personnes avec incapacité (30,9 %) et sans incapacité (69,1 %). De

Tableau 4.20

**Groupes à l'étude, ménages où une personne non apparentée a une incapacité, et où personne n'a d'incapacité, Québec, 1998**

	%
Groupe 1 Ménages dont les personnes avec incapacité sont uniquement des personnes non apparentées.	30,8
Groupe 2 Ménages comprenant à la fois une personne non apparentée et une autre personne avec incapacité.	4,5 **
Groupe 3 Ménages où personne n'a d'incapacité.	64,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

plus amples renseignements seront présentés à leur sujet au chapitre 11.

**4.3.8 Ménages où une personne non apparentée a une incapacité**

Un dernier type de ménage est celui où vivent des personnes non apparentées et non liées par des liens conjugaux. Ces ménages ont été divisés en trois groupes; cependant, ils ne seront pas étudiés étant donné leur petit nombre dans la population et la faible puissance d'analyse qui en résulte. Puisqu'ils ne seront pas analysés, les principales caractéristiques sociodémographiques des personnes avec incapacité seront présentées. Mais d'abord, les trois groupes qui composent ce type de ménage sont présentés au tableau 4.20.

Le tableau 4.21 présente les deux premiers groupes, selon le nombre de personnes avec incapacité et la nature des liens entre ces personnes et les autres membres du ménage. Dans les ménages qui comptent des personnes avec incapacité non apparentées, dans la majorité des cas (74 %), il y a une seule personne avec incapacité. Les autres ménages comprennent soit deux personnes ou plus non apparentées ayant une incapacité (14 %) ou une combinaison de personnes non apparentées et d'autres personnes avec incapacité (13 %).

Tableau 4.21

**Sous-groupes de ménages où une personne non apparentée a une incapacité, Québec, 1998**

	%
Groupe 1	
Une seule personne avec incapacité non apparentée	73,5
Plus d'une personne avec incapacité non apparentée	13,7 **
Groupe 2	
Deux personnes ou plus avec incapacité dont au moins une personne non apparentée et une autre personne avec incapacité	12,8 **
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

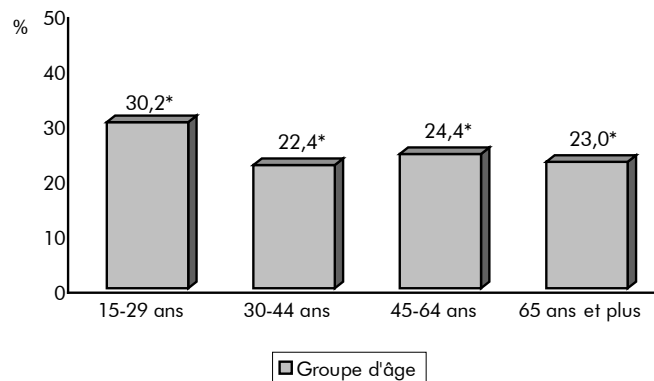
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Les ménages qui comprennent à la fois une personne non apparentée et une autre personne avec incapacité sont peu nombreux et ne semblent pas très caractérisés en ce qui a trait à la nature du lien de cette autre personne avec les autres membres du ménage.

Les trois quarts (77 %) des ménages où vivent des personnes non apparentées avec incapacité sont des ménages non familiaux ou des couples sans enfants. Les autres correspondent à divers types de familles (23 %)<sup>2</sup> tels les familles biparentales, monoparentales ou les ménages multifamiliaux (données non présentées).

Les personnes ayant une incapacité ciblées dans ce type de ménage sont des hommes à 47 % et des femmes à 53 % (données non présentées). La figure 4.1 présente leurs groupes d'âge, sexes réunis. Hommes et femmes ne diffèrent pas quant à l'âge et se répartissent à peu près également dans les groupes de moins de 30 ans (30 %), de 30-44 ans (22 %), de 45-64 ans (24 %) et de 65 ans et plus (23 %). La plupart des personnes (68 %) sont célibataires, alors que 31 % ont déjà été mariées. L'état matrimonial de fait ne varie pas selon le sexe.

Figure 4.1

**Groupe d'âge, personnes avec incapacité vivant avec des personnes non apparentées, Québec, 1998**

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

**4.4 Synthèse et discussion**

Ce chapitre répond au premier objectif de l'étude qui était de décrire la composition des ménages comprenant une personne avec incapacité. Une typologie est présentée, adoptant un point de vue particulier : considérer chaque personne avec incapacité dans le ménage, par exemple l'enfant, le parent ou le conjoint. Elle décrit la composition des ménages où vivent les personnes ayant une incapacité en tenant compte des liens entre ces personnes et les autres membres de la famille ou du ménage.

2. Cette proportion a un coefficient de variation entre 15 % et 25 % et doit être interprétée avec prudence.

Dans l'ensemble des ménages privés québécois, 29 % (870 700 ménages) comprennent une personne ayant une incapacité – que leur incapacité soit légère, modérée ou grave. Des proportions sont présentées spécifiquement pour chaque type de ménage à l'étude : les familles où un enfant mineur a une incapacité, 3,4 % des ménages privés québécois; les familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité, 4,8 % des ménages; les familles où un enfant majeur a une incapacité, 1,5 % des ménages; les familles avec enfants majeurs seulement où un parent a une incapacité, 3,1 % des ménages. Les couples sans enfants au domicile où un conjoint a une incapacité et les personnes avec incapacité vivant seules comptent pour une grande part des ménages, soit respectivement 8 % et 9 %. Les ménages où une personne apparentée (1,2 %) et ceux où une personne non apparentée (0,8 %) ont une incapacité complètent le portrait.

L'ensemble des ménages familiaux comprenant une personne avec incapacité comptent pour 591 200 ménages si l'on inclut les couples sans enfants, ou 358 500 ménages si on les exclut. Les ménages familiaux comprennent les familles avec enfants mineurs ou majeurs ainsi que les ménages où vivent des personnes apparentées dont l'une a une incapacité; une bonne proportion de ces ménages sont en fait des familles parent-enfant où vit une autre personne apparentée, parfois un des grands-parents.

Certaines des estimations présentées méritent d'être soulignées. Ainsi dans la présente étude, on estime à 3,4 % la proportion des ménages avec enfants mineurs ayant une incapacité au Québec en 1998. Cette proportion s'approche de celle estimée aux États-Unis en 1990 par LaPlante et autres (1996) qui établissaient à 5,5 % la proportion des familles ayant des enfants avec incapacité (dans leur étude les enfants avaient moins de 25 ans alors que la présente porte sur les enfants de moins de 18 ans). LaPlante et autres (1996) estimaient également la proportion de familles touchées par l'incapacité à 29 % comme dans la présente étude. Par ailleurs, Barker et Maralani (1997) estimaient que 11 % des parents américains ont une incapacité; cette proportion

portant sur les parents uniquement ne peut cependant être comparée à celle présentée ici.

Le rapport de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998 avait présenté les types de ménages familiaux et non familiaux en fonction de la présence d'une personne avec incapacité ou en fonction de la présence d'un enfant mineur avec incapacité (Guillemette et autres, 2001). Les types de ménages tels qu'ils sont définis dans l'EQLA et dans l'ESS98 ont permis de comparer la structure des ménages selon la présence ou l'absence d'au moins une personne avec incapacité. Environ 28 % des ménages comprenant une personne avec incapacité sont des couples avec un ou plusieurs enfants, ce qui est moins que dans les ménages où personne n'a d'incapacité (34 %). Ces types de ménages ont également permis de constater que les ménages avec personne ayant une incapacité sont formés d'autant de personnes seules et de couples sans enfants que de couples avec enfants, chacun comptant pour environ un ménage sur trois.

La typologie élaborée dans cette étude apporte une information différente. Non seulement les familles avec enfants mineurs et majeurs ont été distinguées, mais les familles ont également été analysées selon que la personne avec incapacité est un parent ou un enfant. Les familles avec enfants majeurs seulement où soit l'enfant, soit le parent ont une incapacité, et souvent les deux en raison de l'âge des parents, constituent un type nouvellement décrit. Également, cette typologie a permis d'estimer le nombre de ménages où vivent des personnes ayant une incapacité apparentées à un autre membre du ménage selon d'autres liens que ceux de parent-enfant, ou le nombre de ménages de personnes non apparentées seulement.

Parmi les limites inhérentes à cette typologie, précisons que la population visée, par exemple par le type « familles où un enfant mineur a une incapacité » ne comprend pas toute la population des familles avec enfants mineurs. En effet, celles où seulement une autre personne qu'un enfant a une incapacité ne sont incluses dans aucun des trois groupes définis pour la comparaison. Il en est de même pour les autres types de ménages, sauf

ceux de personnes seules, lesquels comprennent tous les ménages adultes de ce type. Rappelons également que les types ne s'excluent pas, une proportion des ménages faisant partie de plus d'un type, par exemple lorsque le parent et l'enfant ont une incapacité et qu'ainsi ils ne peuvent être additionnés, ni leurs proportions comparées. Cependant, le choix d'utiliser des groupes non exclusifs a permis de mettre en évidence les recoupements entre ces types de ménages et de les analyser. De plus les types choisis représentent les principaux groupes d'intérêt.

La typologie des ménages propre à cette étude permettra de comparer les conditions de vie, la santé et le bien-être des personnes faisant partie de ménages semblables et vivant ou non avec des personnes ayant une incapacité, répondant ainsi aux deuxième et troisième objectifs de cette étude. Les chapitres suivants décriront certaines caractéristiques des personnes avec incapacité et de leurs proches. Chacun des types de ménages sera analysé – à l'exception des ménages de personnes non apparentées en raison de leur faible proportion dans l'ensemble des ménages – en comparant les trois groupes.